



L'an deux mil onze et le 6 janvier à 20h s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max.

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Robertson G, Chirouze H, Belle JC, Delhomme JC, Claude S, Reynaud J, Revol C, Coldepin P, Reist-Picard J

Mmes Girard P, Gautier S, Bosc L

Etaient excusés : Mr Rossignol C

Mr Gros D a donné procuration à Mr Coldepin P

Date de convocation : 30-12-2010

Secrétaire de séance : Gautier S

### I-APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

#### II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-Tarifs garderie applicables à compter du 1/09/2011  
Pour 1 enfant 75€, 2 enfants 95€, 3 enfants 110€.

B-Vote indemnité comptable du trésor

C-Mise à disposition des locaux des écoles pour l'accueil des enfants en centre de loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCPH concernant la mise à disposition des locaux des écoles pour l'accueil des enfants en centre de loisirs. Le conseil municipal émet un avis défavorable car financièrement la commune ne peut supporter les frais qu'entraînerait cette mise à disposition. Le conseil municipal n'est pas hostile à ce projet mais dans des conditions différentes.

D-Bon d'achat alloué à Mme Gautier pour le remplacement qu'elle a effectué à l'école au mois de Novembre.

#### III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

##### -Rapport des commissions

Commission urbanisme : Pour tous dépôts de permis de construire sur notre commune et dès réception de l'attestation d'achèvement des travaux, des membres de la commission effectueront un contrôle afin de constater si les travaux réalisés sont conformes à ceux prévus sur le permis de construire.

Commission environnement

Une réunion aura lieu avec le CREN pour affiner le projet de mise en espaces naturels du lagunage.

##### -Questions diverses

\*Elections cantonales le 20 et 27 Mars 2011

\*Abattement taxe d'habitation pour personnes handicapées.

Après discussion, le conseil municipal n'apporte pas de nouvelles dispositions pour cet abattement.

\*Remerciements à la pizzeria « la serpette » pour un don de 100€ effectué au profit du CCAS de la commune, à titre d'occupation de la place publique.